



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE de la Limagne  
30 Avenue de la République  
63720 ENNEZAT

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES  
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 28 NOV. 2018 jusqu'au 28 NOV. 2021

Pour le Préfet,  
Le préfet de département ou son représentant  
Le Directeur Départemental de  
la Protection des Populations

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)